CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE GARONNE

CCTP DU LOT - 07

- CLOISONS AMOVIBLES + CLOISON MOBILE – PLACARDS EN OPTION

/ V002 / 16-09-2016

FREDERIC LANGLOIS architecte DPLG
Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes sous le N°national 29156
Expert Judiciaire inscrit près la Cour d'Appel de Toulouse - Membre du Collège des Experts Architectes de Midi-Pyrénées
Adresse postale : chez F.LANGLOIS – LE VILLAGE - 81500 – BELCASTEL
(05 81 40 70 88) – 06 83 05 83 74 / langlois-architecte@orange.fr

SOMMAIRE

1. GENERALITES 2

1.1 DISPOSITIONS PARTICULIERES 2
1.2 Prescriptions générales 3
1.3 Documents de référence 3
1.4 Liste des DTU : 4
1.5 Certificat CERFF : 4
1.6 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT 4
1.7 ENTRETIEN DES OUVRAGES 4
1.8 TRAVAUX ANNEXES 4
1.9 PRINCIPE DE L'ETUDE 4

2. PRESCRIPTIONS SPECIALES 5

2.1 PLANS 5
2.2 COTES 5
2.3 QUINCAILLERIE 5

3. EXECUTION DES OUVRAGES 5

3.1 CONTROLE ET VERIFICATION 6
3.2 OUVRAGES EN ACIER LAQUE 6
3.3 OUVRAGES EN ALUMINIUM 6

4. TRAVAUX SUR EXISTANT 6

5. CLOISONS AMOVIBLES 6

5.1 CLOISONS AMOVIBLES A PANNEAUX CLIPPES 6

6. PLACARDS – EN OPTION - 7

7. CLOISONS MOBILES 9

8. BARRIERES PHONIQUES 9

8.1 Barrières phoniques ACOUSTIMASS de chez ROCKFON 9
8.2 Barrières phoniques SOUNDSTOP de chez ROCKFON 9
8.3 Barrières phoniques ACOUSTIPAN de chez EUROCOUSTIC 9

9. STORES VENITIENS 10

9.1 Stores vénitiens CLOISOON 4469 MICRO-PERFORE de chez FABER 10

1. GENERALITES

1.1 DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en oeuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur.

L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Oeuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non

traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).

1.2 Prescriptions générales

Les ouvrages publics ou parapublics seront protégés (voirie, assainissement, P.T.T., GDF, EDF, éclairage, arrosage pour réduire la poussière, etc…).

Les accès (lieu et horaires) du chantier seront définis avant le démarrage des travaux, en accord avec le maître d'œuvre, le Maître d'Ouvrage et le coordonnateur SPS.

L'entrepreneur est libre de se rendre sur place afin de prendre connaissance de l'état des lieux avant la remise de son offre.

Les dispositions du PGC en matière d'installation de chantier et de sécurité seront respectées.

Les travaux décrits dans les obligations générales d'une part et dans les instructions particulières propres au chantier seront entièrement exécutés pour un prix global et forfaitaire.

Les frais d'engins spéciaux ou de prestations manuelles et mécaniques spécifiques et nécessaires ainsi que la fourniture seront inclus dans ce prix.

Tous les prix comprennent la démolition le chargement, le transport et le déchargement, l'évacuation aux décharges homologuées et/ou publiques, les droits de décharge.

L'entrepreneur ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions aux plans et aux devis puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux indispensables à leur parfait achèvement ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

L'application de tous les textes concernant les règles de construction ou les différents règlements de sécurité propres au type de travaux qui seront parus avant l'établissement du marché reste à la charge des entreprises.

1.3 Documents de référence

Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux.

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de la construction et de l'habitation
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU,Les règles des D.T.U. ;
- Les Règles Professionnelles ;
- Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Règlementation Acoustique (NRA) ;
- La Règlementation Thermique (RT 2012) ;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ; Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés privés ;

- Les attendus du permis de construire ;
- La note de sécurité ;
- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;
- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

1.4 Liste des DTU :

- DTU 35.1 (NF P 24-802-1 : Cloisons amovibles et démontables
- DTU 36.1 (NF P 23-201 de novembre 2000) : Menuiserie en bois ;
- DTU 39 : (NF P 78-201 d'octobre 2000) : Vitrerie.

1.5 Certificat CERFF :

Les cloisons doivent être spécifiquement amovibles et posséder un certificat CERFF (Association pour la certification des fenêtres, façades, cloisons et huisseries) d'amovibilité, de stabilité et de résistance aux chocs. Seul organisme qui délivre pour les cloisons démontables amovibles et mobiles un certificat attestant de la réussite de tests prévus au cahier des charges élaborés par son laboratoire.

Cette liste n'est pas limitative, l'entreprise devra tenir compte de l'ensemble des règlements, qui seront en vigueur lors de l'exécution du chantier

Obligation de l'entrepreneur

- L'entrepreneur devra impérativement avoir pris connaissance du rapport de sol joint en annexe au présent CCTP.
- L'entrepreneur devra compléter ou modifier le présent descriptif pour assurer le parfait achèvement des ouvrages, lesquels ne doivent faire l'objet d'aucun supplément.
- Les notes de calculs seront soumises à l'approbation du bureau de contrôle avant le démarrage des travaux.
- L'entrepreneur devra prendre contact avec les services de la ville pour le repérage des réseaux existants.
- Les travaux devront être réalisés en parfaite coordination avec le lot Gros Oeuvre
- Aucune canalisation, ni câble, rencontré dans les fouilles ne devra être déterioré sans accord de l'architecte.
- Toutes les mesures seront prises pour que les fonds de fouilles soient maintenus en état pour que le sol ne soit pas défoncé et que sa cohésion reste intacte.

1.6 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

D'une façon générale, l'entrepreneur doit consulter ou se procurer auprès du maître d'oeuvre, tous les renseignements nécessaires à ses études.

Il a le devoir de les connaître et ne pourra, lors de l'exécution, ignorer les descriptifs des autres corps d'état, et de ce fait, demander des suppléments de prix.

1.7 ENTRETIEN DES OUVRAGES

Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera les objets détériorés. Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.

1.8 TRAVAUX ANNEXES

Pour ce qui est des ouvrages posés dans la maçonnerie, les réservations devront être exécutées par l'entrepreneur du présent lot, étant rappelé que celui ci est tenu de réserver tous les trous et réservations que les entreprises lui demanderont en temps voulu.

Au cas ou les plans de réservation ne parviendraient pas en temps utile à l'entrepreneur de gros oeuvre, tous les refouillements nécessaires pour la pose des ouvrages du présent lot seront exécutés obligatoirement par l'entrepreneur du lot Gros -Oeuvre / Maçonnerie, mais à la charge de l'entreprise titulaire du lot responsable de ces plans.

1.9 PRINCIPE DE L'ETUDE

L'entrepreneur doit étudier ce projet type et en vérifier, dans le cadre de ses connaissances de spécialiste et sous sa seule responsabilité, d'une part les dispositions, d'autre part les calculs de quantités dans le quantitatif.

L'entrepreneur doit obligatoirement répondre sur les bases du projet type, c'est à dire qu'après avoir calculé les quantités, il doit les assujettir de prix unitaires. Le prix total constituant le prix global et forfaitaire.

2. PRESCRIPTIONS SPECIALES

L'entrepreneur devra communiquer à l'architecte et au bureau d'études les plans de détail pouvant concerner les autres corps d'état

Toutes les dimensions indiquées au quantitatif sont à vérifier sur plans d'exécution de l'architecte ou sur place, avant la mise en fabrication des ouvrages

Tous les ouvrages de quincaillerie devront être conformes à la norme NFP 26 et l'entrepreneur, lors de la remise de son offre, devra préciser les marques proposées

Tous les prix comprendront les prises, scellements, vis, chevilles, tampons, happes scellées, nécessaires à la fixation des ouvrages, ainsi que les rebouchages et les garnissages avant l'intervention du peintre.

Les prix du devis devront inclure les essais demandés par le bureau de contrôle

L'entrepreneur aura à sa charge, la protection de ses ouvrages, le nettoyage et l'évacuation de ses gravois

Les poignées de portes devront être à + de 40 cm d'un angle rentrant pour l'ensemble des locaux collectifs
Fourniture et pose de cloisons amovibles, y compris:

- Toutes fixations dans le sol et au faux plafond,
- Rattrapage de tout hors niveaux et/ou faux aplombs,
- Tout détail de jonction avec l'existant.

2.1 PLANS

Dès signature du marché, selon besoin, l'entrepreneur est tenu de soumettre les plans de détails à grande échelle de ses ouvrages à l'approbation des architectes et du bureau de contrôle.

2.2 COTES

Toutes les cotes seront relevées sur le chantier avant tout début de mise en fabrication.

2.3 QUINCAILLERIE

Tous les travaux de quincaillerie sont inclus au présent lot, l'ensemble des fournitures sera de première qualité, estampillé SNFQ ou SNFQNF et de marque connue, agréée par le Maitre d'Ouvrage et les architectes.

3. EXECUTION DES OUVRAGES

Exécution et préparation des ouvrages

- Assemblage
- Finition
- Tolérance
- Mesures à prendre pour la conservation des menuiseries avant pose.

Toutes ces différentes phases seront conformes au cahier des prescriptions techniques générales éditées par le CSTB.

L'entrepreneur du présent lot a la charge de tous les trous, réservations, percements, prises, scellements et garnissages nécessaires à la pose de ses ouvrages et toutes pattes à scellements, en nombre suffisant et de dimensions appropriées aux nécessités.

Il assurera la pose et le réglage de ses ouvrages. Toutes précautions seront prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

3.1 CONTROLE ET VERIFICATION

Le contrôle des matériaux comme la vérification des menuiseries s'effectueront aussi bien sur des ouvrages posés que non posés, conformément aux prescriptions du CSTB.

3.2 OUVRAGES EN ACIER LAQUE

Tous les ouvrages en acier laqué recevront un traitement de surface par un polyzinc cuit au four industriellement et laquage par poudre EPOXY polyester cuit au four industriellement par une société spécialisée, label QUALICOAT pour les laquage et Label QUALANOD Classe 15 pour les anodisations.

3.3 OUVRAGES EN ALUMINIUM

Les profilés filés sont réalisés en alliage de la série 6000.

Les tôles sont conformes aux spécifications des normes NF EN 485-2 et NF EN 573-3 . Les alliages d'aluminium sont des séries 1000, 3000 ou 5000.

Les éléments en aluminium devant rester apparents doivent recevoir un traitement de surface par anodisation, thermolaquage ou peinture.

4. TRAVAUX SUR EXISTANT

Ce poste n'a pas d'objet pour le présent LOT.

5. CLOISONS AMOVIBLES

5.1 CLOISONS AMOVIBLES A PANNEAUX CLIPPES

Fourniture et pose de cloisons amovibles permettant un démontage complet et indépendant de tous les composants. Les modules cloison doivent être conçus de telle façon que les panneaux pleins, vitrés ou semi-vitrés soient récupérables, interchangeables, reconfigurables. Les liaisons peuvent être à joints creux ou à couvres joints apparents.

L'ensemble comprenant :

- Profils métalliques en acier ou en alliage d'aluminium
- Lisse haute et basse laquée ou galvanisée.
- Montants permettant un clipage direct.
- Couvre joint laqué ou montage à joint creux.
- Joint en bandes de mousse ou équivalent créant une étanchéité phonique pour toutes les liaisons entre parements ou entre structures et existants.
- Huisserie équipée d'un joint isophonique et d'une gorge de réception de paumelles réversibles.
- Possibilités d'angles avec poteau autres que droit par profils adaptés ou angles variables.

Remplissages

- Panneaux pleins avec parement décoratif de type mélamine, stratifié, plaqué bois, vinyle, tissu
- Isolant acoustique en laine minérale pour une performance acoustique Rw de 45/50 dB au minimum.
- Vitrages formant une chambre intérieure en feuilleté épaisseur 33/2minimum pare-closable sur joints isophoniques.
- Stores vénitien à incorporer dans le module double vitrage.
- Portes bois pleines ou portes en verre trempé ép. 8 mm ou portes cadre aluminium simple ou double vitrage avec possibilité d'y incorporer un store
- Possibilités de gainage des courants forts /courants faibles et d'incorporation d'interrupteurs ou prises de courant.

Porte double vitrage STADIP 55.2 + STADIP 55.2

- Cadre en alliage d'aluminium
- Assemblage du cadre par coupes d'onglets sur montants et traverses et serrage par système d'équerre à pions.
- **Teinte RAL à définir**
- Mise en place sur huisserie aluminium des cloisons par fixation sur 3 ou 4 paumelles réversibles avec contres plaques de serrage selon taille et poids de la porte.
- Remplissage par double vitrage feuilletés 55.2 mm calés dans leur feuillure par des joints isophoniques.
- Béquille inox et ensemble rosace, cylindre 30X30 standard européen pour clef
- Béquille et ensemble rosace 2 faces en acier inoxydable 304 brossé, type ST ESTEPHE de chez EUROWALE
- Pas de cylindre

Dim. 0.90xht2.10m

Mode de métré à l'unité

5.1.1 Imposte

Imposte pleine

Imposte pleine, remplissage par complexe comprenant 2 faces par panneaux bois 15mm décor, membrane acoustique EPDM, isolant laine de verre épaisseur 45 mm

Mode de métré au mètre carré

Imposte vitrée

Imposte vitrée claire, double vitrage à couvre joint apparent

Référence des verres : STADIP SILENCE 44/2 + STADIP SILENCE 33/2

Mode de métré au mètre carré

5.1.2 Accessoires

Profilés de raccordement

Mise en œuvre d'un profilé de raccordement : angles, T... en aluminium finition dito parties courantes

Mode de métré : à l'unité

6. PLACARDS – EN OPTION -

6.1.1 Placard portes pivotantes

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de façades de placards pivotantes avec classement E1 aux formaldéhydes.
- Vantaux constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur, encadrés de profilés acier laqué formant encadrement sur les quatre côtés, coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

- Panneaux de particules agglomérés selon normes AFNOR en vigueur, prêts à peindre ou revêtus de deux faces stratifiées EGGER type MICROLINE LAITON
- Assemblage du vantail excluant toute fixation des profilés et mécanismes à même le panneau.
- Battement rapporté en applique vissé sur vantail secondaire
- Crémone à pênes haut et bas à commande à levier pour les vantaux secondaires
- La hauteur des panneaux sera à vérifier sur place par l'entrepreneur du présent lot, avant toute commande de produits.
- Ferrage par 3 paumelles de 130.
- Serrure à mortaiser qualité renforcée avec gâche plate standard type bec de canne
- Poignée de tirage extérieure en acier inoxydable

Placard 1 vantail - Prêt à peindre
Mode de métré : au mètre carré

1) Placard 2 vantaux - Prêt à peindre
Mode de métré : au mètre carré

2) Plus-value pour finition stratifiée 2 faces
Mode de métré : au mètre carré de faces stratifiées

6.1.2 Placard portes coulissantes

Travaux comprenant :

- - Fourniture et pose de façades de placards coulissantes classement E1 aux formaldéhydes.
- - Vantaux constitués de panneaux de 10 mm d'épaisseur, encadrés de profilés acier laqué formant encadrement sur les quatre côtés, coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.
- - Panneaux de particules agglomérés selon normes AFNOR en vigueur, prêts à peindre ou revêtus de deux faces stratifiées EGGER type
- MICROLINE LAITON
- - Assemblage du vantail excluant toute fixation des profilés et mécanismes à même le panneau.
- - Les boitiers recevront un mécanisme rétractable, télescopique et amovible avec roulette montée sur roulement à billes comportant un système anti-déraillement clipsé dans les rainures du rail bas.
- - Mécanisme de roulement permettant le réglage de l'aplomb et de la hauteur du vantail et sera interchangeable sans avoir à démonter la structure vantail.
- - En partie haute, connecteur assurant la liaison mécanique du chainage entre profil vertical et traverse haute.
- - Guidage dans le rail supérieur assuré par des brosses de la largeur du vantail, de part et d'autre de la traverse haute.
- - Rail bas comportant sur l'un de ses côtés un pan vertical arrêt de revêtement, rail haut comportant sur l'un de ses côtés un décrochement formant un joint creux avec le plafond.
- - La hauteur des panneaux sera à vérifier sur place par l'entrepreneur du présent lot, avant toute commande de produits.

Placard 2 vantaux - Prêt à peindre
Mode de métré : au mètre carré

3) Placard 3 vantaux - Prêt à peindre
Mode de métré : au mètre carré

4) Plus-value pour finition stratifiée 2 faces
Mode de métré : au mètre carré de faces stratifiées

6.1.3 Aménagement

Aménagement des placards comprenant :

- - Rayonnages et séparation verticale en panneaux de particules de bois revêtu d'un papier décor surfacé stratifié sur les deux faces et chants de 19 mm d'épaisseur.
- - Espacement entre rayonnage : 50 cm
- - Système de crémaillères et de taquets permettant la modularité des hauteurs et des espacements entre les rayons.
- - Compris toutes sujétions de fixation et de mise en œuvre.
- - Classement au feu des panneaux : M3

- - Stratifié EGGER type MICROLINE LAITON
- - Réalisation suivant détail architecte

Tablettes sur crémaillère lg 0.30 à 0.40m
Mode de métré : Au mètre linéaire

5) Tablettes sur crémaillère lg 0.41 à 0.50m
Mode de métré : Au mètre linéaire

6) Tablettes sur crémaillère lg 0.51 à 0.60m
Mode de métré : Au mètre linéaire

7. CLOISONS MOBILES

Fourniture et pose d'une cloison mobile comprenant :

- Principe de mobilité par une rotation individuelle des panneaux et rangement en empilement dans un logement prévu à cet effet non fourni par le présent lot (lot plâtrerie).
- Suspension à un rail rectiligne horizontal.
- Rail de suspension fixé à distance du plafond dans la dalle en béton avec accrochage dans le respect.
- Eventuellement, suspension du rail à un IPN liaisonnant deux poteaux béton existants dans le respect des prescriptions du bureau d'étude structure.
- Haute isolation phonique des panneaux et des joints eux-mêmes
- Barrière acoustique étanche au dessus du rail entre le rail et la dalle de plafond en béton
- Affaiblissement acoustique de 42 à 53dB

Mode de métré : à l'unité

7.1.1 Insertion d'une porte à un vantail dans l'un des panneaux métré : à l'unité

8. BARRIERES PHONIQUES

8.1 Barrières phoniques ACOUSTIMASS de chez ROCKFON

Fourniture et pose d'une barrière phonique entre bureaux. Travaux comprenant :

- Barrière phonique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur les 2 faces d'un complexe en aluminium de type ACOUSTIMASS de chez ROCKFON fixée au dessus des cloisons,
- Fixation verticale sur ossature ou autoportant,
- Indice d'affaiblissement acoustique Rw(C;Ctr) = 19 (-1;-3) dB.

Mode de métré au mètre carré

8.2 Barrières phoniques SOUNDSTOP de chez ROCKFON

Fourniture et pose d'une barrière phonique entre bureaux. Travaux comprenant :

- Barrière phonique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur 1 face d'un complexe en aluminium de type SOUNDSTOP de chez ROCKFON fixée au dessus des cloisons ,
- Fixation verticale sur ossature ou autoportant,
- Indice d'affaiblissement acoustique Rw(C;Ctr) = 30 (-2;-6) dB.

Mode de métré au mètre carré

8.3 Barrières phoniques ACOUSTIPAN de chez EUROCOUSTIC

Fourniture et pose d'une barrière phonique entre bureaux. Travaux comprenant :

- Barrière phonique en laine de roche ép. 80mm revêtue sur les 2 faces d'une feuille d'aluminium de type ACOUSTIPAN de chez EUROCOUSTIC fixée au dessus des cloisons ,
- Fixation verticale sur ossature ou autoportant,
- Indice d'affaiblissement acoustique Rw(C;Ctr) = 30 (-2;-6) dB.

Mode de métré au mètre carré

9. STORES VENITIENS

9.1 Stores vénitiens CLOISOON 4469 MICRO-PERFORE de chez FABER

Fourniture et pose de store vénitien à intégrer dans le double-vitrage des cloisons amovibles CLOISOON de chez FABER comprenant :

- lames horizontales en alliage d'aluminium laqué au four, microperforé, teinte 4469
- boitiers haut de commande et barre de charge basse en acier laqué au four.
- orientation par bouton PVC, teinte au choix de l'architecte
- largeur des lames : 25 mm
- ensemble des éléments en aluminium laqué
- teinte RAL au choix de l'architecte

Mode de métré au mètre carré